



Présents : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Valérie Guinard, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, Mickaël Le Bouquin, Mickaël Genieul.

Était représentée : Alexandra Robin par Laëtitia Delahaye.

Était absent : Laurent Hardy.

Secrétaire de séance : Sylvie Genaitay.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2019

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2019, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Commerces – vente du local du 17 rue de Rennes

Lors de sa réunion du 12 décembre, le conseil a décidé de céder le bien immobilier situé au 17 rue de Rennes et cadastré AB n° 390 et D n° 113, d'une superficie de 966 m² à MISSION CONSEIL IMMOBILIER. Il s'avère que la parcelle AB n° 390 correspond au chemin piéton reliant la rue de Rennes à la résidence La Bégaudière. Il a été fait appel à M. Bunel, géomètre, pour délimiter le terrain. Son intervention est prévue le 27 janvier pour le mesurage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confie à Monsieur le Maire de valider les surfaces mesurées lors du mesurage.

3. Terrain synthétique : avis sur le lancement de l'appel d'offres

Après présentation du projet du terrain synthétique et compte tenu que sans le lancement de l'appel d'offres avant les élections, les travaux ne pourraient pas être réalisés cet été, il est proposé au conseil de lancer la consultation des entreprises dès maintenant et de laisser la validation du projet au prochain conseil.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (I. Douinot),

DECIDE de lancer la consultation des entreprises pour la transformation du terrain d'entraînement de football engazonné en terrain synthétique.

4. Complexe sportif – avenant n° 1 au lot 10 Revêtements de sols / faïence

Il est rappelé le marché passé avec l'entreprise LEBLOIS pour le lot n° 10 – Revêtements de sols / faïence, du marché de construction d'un complexe sportif. Il a été décidé de supprimer un cadre aluminium avec un tapis d'accueil extérieur. Le montant de l'avenant pour ces travaux **en moins** est de 385,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'ADOPTER l'avenant n° 1 de l'Entreprise LEBLOIS, titulaire du lot n° 10 du marché de construction du complexe sportif, d'un montant de - 385,00 € HT, fixant le nouveau montant limite du marché à 45 399,50 € HT soit 54 479,40 € TTC

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

5. Bâtiments : travaux d'amélioration de la salle du conseil de la mairie

Il s'avère que le sol de la salle de conseil n'est plus très convenable et serait donc à changer. Il est proposé d'en profiter pour rafraichir cette salle, notamment en remplaçant l'éclairage, qui date de 1977 et également le plafond et de mettre en œuvre une peinture sur les murs. Des devis ont été sollicités :

- EURL COCONNIER MENUISERIE pour la fourniture et la pose d'un plafond suspendu :
3 749,73 € HT
- SYSTEME 2G pour l'éclairage (led) : 1 455,00 € HT
- DOD pour la fourniture de peinture : 289,32 € TTC
- DOD pour la fourniture des dalles : 2 041,50 € TTC.

Le conseil municipal,

DECIDE, par 13 voix pour, 4 contre (L. Delahaye, F. Texier, M. Maudet et A. Robin représentée par L. Delahaye), 1 abstention (Y. Lesvier), de faire l'ensemble des travaux proposés,

ACCEPTTE, par 16 voix pour et 2 contre (L. Delahaye et A. Robin) les devis présentés.

6. Association DECLIC – convention de partenariat 2020-2022

La convention de partenariat passée avec l'association DECLIC est arrivée à échéance le 31 décembre 2019. Dans ce cadre, la commune d'Irodouër soutient financièrement l'association dans sa démarche d'insertion. Cet engagement se traduit par sa volonté de confier la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi en faveur des personnes en difficultés exclues du marché du travail local ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un emploi local.

Pour la commune d'Irodouër, cette convention prévoit :

- Une prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre de travaux d'entretien des chemins de randonnées pour un montant de 11 876,27 €. Dans ce montant est incluse la subvention de fonctionnement de l'association.
- Une enveloppe de travaux correspondant à une activité de 416 heures. Cette prestation est facturée 5 616 € (soit 13,50 € / heure).

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (M. Le Bouquin) décide :

DE RENOUVELER la convention de partenariat avec DECLIC pour 3 ans,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

7. Tarifs salle multifonctions 2021

Des devis vont être sollicités auprès d'entreprises de nettoyage, afin de connaître le coût d'un nettoyage de la cuisine et des salles.

Ce sujet est donc reporté.

8. Autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 1 521 428,38 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire application de cet article à hauteur de 200 000 € (< 25 % x 1 521 428,38 €.) Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 60 000 €
 - Pour le chapitre 23 « immobilisations en cours » : 140 000 €.
-
-

9. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

Entreprise	Objet	Montant
SAUR	Remplacement d'une vanne à la station d'épuration	348.00 € TTC
SAUR	Fourniture de chlorure ferrique pour la station d'épuration	2 592.00 € TTC
CARDIAC SCIENCE	Défibrillateurs pour la salle multifonctions et le complexe sportif	2 786.00 € HT
CARDIAC SCIENCE	Armoire extérieure pour défibrillateur complexe sportif	505.00 € HT
STRAMATEL	Chargeur et batterie pour le chronomètre de la salle de sports	136,14 € TTC
SEGILOG	Transfert des Données Ségilog sur nouveaux ordinateurs mairie	480,00 € TTC
SAUR	Pompe pour la station d'épuration	852,00 € TTC
HYGIAL OUEST	LAVEUSE pour le complexe sportif et salles	8 431,39 € HT
HYGIAL OUEST	ASPIRATEUR / NETTOYEUR pour le complexe sportif	1 375,99 € HT
ASERVIA	Distribution du bulletin municipal	342,00 € TTC
BUNEL Géomètre	Mesurage du 17 rue de Rennes	1 250,00 € HT
GARAGE CECILIEN	Réparation camion	1 009,09 € TTC
EXIG	Informatique secrétariat mairie	2 528,55 € HT
SDE	Remplacement de 5 prises-guirlandes HS	1 030,45 €

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

10. Divers

Demande de subvention exceptionnelle de 200 € de l'Association LUCPFA : (Lutte contre la prolifération du frelon asiatique), le conseil est favorable à l'attribution d'une subvention de 200 €, cependant la décision sera prise lors du vote des subventions de 2020.

Prochain conseil : le 27 février 2020.